

CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 31 août 2017 à 20h15 à la Chapelle

Présidence de Monsieur Pierre Roth, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Communications municipales
4. A. Renouvellement du bureau
B. Nomination des commissions de gestion et des finances
5. Lettres et pétitions
6. Assainissement du bruit routier – crédit d'investissement
 - a. Présentation
 - b. Préavis-rapport
 - c. Rapport de la commission des finances
 - d. Décision
7. Arrêté d'imposition
 - a. Présentation
 - b. Préavis
 - c. Rapport de la commission des finances
 - d. Décision
8. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h15

1. Appel

Présents : 31 membres

Excusés : Didier Gattlen, François Hofmann, Fabrice Schneiter

Absents : Mireille Mesquita

Le Conseil peut siéger valablement

2. Adoption du dernier procès-verbal

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Une modification est à apporter au PV du 22 juin 2017 :

- Point 7 Divers : Maurice Piazza **s'est entretenu avec** Mme Lager pour plus d'information sur l'utilité d'intranet. La commission ad hoc va se réunir et une proposition sera faite à la prochaine séance.

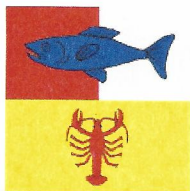
Isabelle Beck tient à s'excuser de son absence lors de cette séance.

Le PV du 22 juin 2017 est accepté à l'unanimité avec cette modification.

3. Communications municipales

Hans Peter Haerberli

- La personne intéressée pour la galerie d'art à l'ancien collège s'est désistée.
- Le projet pour les conduites de la Rue de la Reine Berthe et la Rue Mathias-Mayor est en bonne voie, une demande de crédit est prévue au prochain conseil.
- Les travaux du ruisseau de Pégran se passent bien, la terre a été mise en place.
- Deux nouveaux collecteurs sont en projet pour le problème des eaux usées de Montet.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 31 août 2017 à 20h15 à la Chapelle

- Une étude a été faite à Champmartin concernant des éventuelles places de parc. Aucune solution n'a été trouvée à moins d'y peindre des cases blanches.
- La cheminée du refuge va être modifiée cet hiver.
- Les caméras sont en service avec l'autorisation de l'Etat.
- La table du refuge est toujours en cours de réparation.
- La Municipalité n'est pas favorable à l'installation de tables et banc au bord du lac.
- La Municipalité n'est pas d'accord de déplacer le panneau 50km/h sur la Route de Champmartin car si nous le déplaçons, nous devons reprendre le bout de route supplémentaire à notre charge et vu l'état, ce n'est pas intéressant.
- Le projet de raccordement de la STEP avec Neuchâtel a été refusé par le Canton de Neuchâtel. La Municipalité a envoyé un courrier au conseil d'Etat de Neuchâtel avec le maigre espoir de les faire changer d'avis. Un bureau d'ingénieur a été contacté pour se diriger vers une autre solution. Il y a également Avenches qui a un projet de nouvelle STEP.

Thierry Schneiter

- Un professionnel d'installation de cuisine a été contacté pour adapter la cuisine de la Halle Polyvalente aux traiteurs (principaux utilisateurs). Le piano central datant de 1981 va être changé et un autocuiseur enlevé. Un budget sera prévu pour 2018.

Anne-Lise Stritt

- Il y a 49 enfants inscrits au parascolaire soit une moyenne de fréquentation de 86 %. Les heures d'ouvertures ont été prolongées en soirée jusqu'à 18h30.
- Il y a 155 enfants scolarisés à Cudrefin dont 32 élèves de la Commune de Vully-les-Lacs.
- La sortie des aînés est prévue demain.

Nicole Reichenbach

- Les 4 places de jeux ont été contrôlées et sont en bon état. Il y aura peut-être quelques modifications à faire sur les points de chute et des pièces à remplacer.

4. Renouvellement du bureau

a. Nomination du Président :

Pierre Roth se porte candidat et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC

Nomination du 1^{er} vice-Président :

Samuel Glauser se porte candidat et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC

Nomination du 2^e vice-Président :

Pierre-Alain Beck se porte candidat et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC

Nomination des scrutateurs :

Micheline Duruz et Nicolas Quirici se portent candidats et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

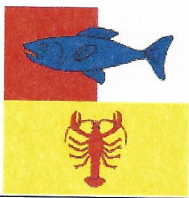
Nomination des scrutateurs suppléants :

Arnaud Richard et Lionel Vassaux se portent candidats et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination de l'huissier :

Hervé Zanini se porte candidat et est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

b. Nomination de la commission de gestion :



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 31 août 2017 à 20h15 à la Chapelle

Actuellement composée de J.-L. Amiet, D. Gattlen, M. Buthey, R. Strasser, F. Hofmann avec les suppléants : J.-D. Bourgoïn et R. Emmenegger.

F. Hofmann ne souhaite pas se représenter.

J.-L. Amiet, M. Buthey, R. Strasser, J.-D. Bourgoïn et R. Emmenegger se portent candidats et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Suppléants de la commission de gestion :

Hervé Zanini et Lionel Vassaux se portent candidats et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

Nomination de la commission des finances :

Actuellement composée de J. Frankhauser, A. Reuille, C. Richard avec **suppléants** R. Pfister et M. Piazza tous sont candidats et sont élus tacitement selon l'art. 11 ch. 3 LC.

5. Lettre et pétitions

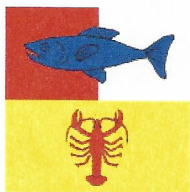
Aucune lettre ni pétition.

6. Crédit d'investissement pour l'assainissement du bruit routier

a. Présentation par Hans Peter Haerberli.

Questions des conseillers :

- Pascal Maeder : Il serait bien de pousser les travaux sur la Route de Champmartin jusqu'au panneau 50 km/h car elle est en très mauvais état. Hans Peter Haerberli : Il n'y a pas assez d'habitations donc pas assez de bruit pour la pose du revêtement anti-bruit sur ce tronçon.
- Marc Buthey : Voir annexe I
- Dominique Bréa : Pourquoi la Route de Neuchâtel n'est pas intégrée dans le projet ? Hans Peter Haerberli : L'étude a été faite dans tout le village et cette route n'est pas concernée par le bruit.
- Pierre Hauser : Est-ce que pour pouvoir installer le tapis anti-bruit il faut des habitations des deux côtés de la route car la Route de la Côte n'est pas prise en compte. Hans Peter Haerberli : Oui c'est un critère et les subventions seront accordées que si les travaux sont exécutés avant mars 2018.
- Pierre Hauser : Trouve dommage que le délai pour prendre une décision sur ce projet soit si court et que nous n'ayons pas pu en discuter plus en détail avant.
- Pierre-Alain Beck : Pourquoi la Route de Vallamand qui est en très mauvais état n'est pas prise en compte alors que la Route de Champmartin a été goudronnée dernièrement ? Hans Peter Haerberli : Pour la Route de Vallamand l'étude du bureau d'ingénieur n'a pas jugé que le tapis anti-bruit est nécessaire. Dans ce cas, si nous faisons des travaux sur ce tronçons, nous n'aurons pas de subventions, de plus les coûts ne seront pas les mêmes étant donné que le coffre serait à refaire.
- Pascal Huguenin : Comment sont calculées les subventions ? Est-ce que nous avons droit à plus de subventions si nous revêtons plus de tronçons ? Hans Peter Haerberli : Il y a des taux de subventions pour chaque nature de travaux. Si les tronçons à revêtir sont estimés trop bruyants par rapport aux habitations proches, nous toucherons des subventions.
- Elisabeth Etter : Comment se fait-il que la Grand'Rue va être refaite vu le peu d'habitation d'un côté et l'éloignement des habitations côté Moillette alors que la route de Neuchâtel a plus d'habitations proche de la route et que les grilles sont toujours bruyantes ? Hans Peter Haerberli : la Route de Neuchâtel n'a que 10 ans et le revêtement actuel a été jugé suffisant par le bureau d'ingénieurs. Comme la garantie des grilles est expirée, nous allons essayer d'ajouter leur changement lors des travaux de revêtement.
- Samuel Glauser : Qui a mandaté ce bureau d'ingénieurs ? Si nous avons demandé une contre-analyse aurait-on eu d'autres résultats ? Hans Peter Haerberli : Le Canton nous a proposé plusieurs entreprises



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

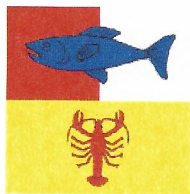
Séance du Conseil Communal du jeudi 31 août 2017 à 20h15 à la Chapelle

et nous avons choisi de collaborer avec le bureau AER. Le bureau est mandaté par la Commune et est donc d'un avis neutre.

- Jean-François Milliet : Est-il possible de faire une étude pour prolonger les travaux de la Route de Champmartin jusqu'au panneau 50 km/h ? Hans-Peter Haeberli : Nous pourrions éventuellement le prévoir dans les 12% de budget pour les divers et imprévus.
- M. Buthey : Est-ce que je peux compter sur la Municipalité pour établir un constat des installations avant et après les travaux ? Hans-Peter Haeberli : Nous mandaterons une personne pour effectuer des photos avant et après les travaux.
- Samuel Glauser : comment peut-on faire pour que les demandes de ce soir soient prises en compte ?
- Dominique Bréa soulève que les 12% devisés de divers et imprévus ne suffiront pas.
- Pierre Hauser : Si on accepte de faire le tronçon de la route de Champmartin, il faut aussi prendre en compte la Route de la Côte
- Hans Peter Haeberli : Pour toucher les subsides la réalisation des travaux doit être effectuée avant mars 2018.
- Richard Emmenegger propose d'accepter la demande de crédit tel quelle et que la Municipalité revienne au prochain conseil avec des devis pour les demandes susmentionnées.
- Pierre Hauser peine à comprendre la décision du tronçon qui va être modifié vu le peu d'habitations.
- Christian Richard : Ils ne vont pas arrêter les travaux sur des petits tronçons et les reprendre plus loin,
- Marc Buthey : Toutes les remarques de ce soir sont justifiées, il faut accepter la proposition tel quelle en attendant des nouveaux devis pour les autres tronçons et que la Municipalité prenne note de nous envoyer des préavis avec plus de temps de réflexion.
- Pascal Huguenin : Qu'est-ce que va engendrer ce crédit complémentaire dans la comptabilité.
- Pierre Roth : Propose de voter si l'on accepte le projet tel quel ou si on y ajoute les demandes de ce soir.
 - b. Préavis reçu avec les convocations.
 - c. Lecture du rapport de la commission des finances par Christian Richard. La Commission des finances propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.
- d. Décision : Le crédit d'investissement pour l'assainissement du bruit routier est accepté avec 11 voix, 10 contre et 7 abstentions.
- Samuel Glauser : Attend les devis demandés au prochain conseil.
- Alain Bonny : Comment faut-il procéder pour obtenir les devis des points relevés ce soir ?
- Hans Peter Haeberli : Va faire rapidement la demande pour la Route de Champmartin et les devis de la Route de Vallamand et de la Côte vont suivre.
- Thierry Schneiter : La Municipalité a bien compris les demandes de ce soir qui vont être traitées. Il ne faut pas oublier que prochainement de gros travaux tels que la STEP, la zone sportive ou la Rue Mathias Mayor vont être présentés.
- Christian Richard : Est-ce que le projet d'assainissement est figé ou pourra-t-on ajouter les 150 m de la Route de Champmartin ?
- Hans Peter Haeberli : Si on arrive l'inclure on le fera.

7. Arrêté d'imposition 2018

- a. Présentation par Hans Peter Haeberli
- b. Préavis reçu avec les convocations
- c. Rapport de la commission des finances par Anthony Reuille. La commission des finances recommande au conseil d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté par la Municipalité.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 31 août 2017 à 20h15 à la Chapelle

Questions des conseillers :

- Marc Buthey : voir Annexe II
- Pierre Hauser soulève qu'au 31.12.12 l'endettement de la commune qui était à 11.5 millions a fortement diminué et que nous avons voté le plafond d'endettement à 18 millions. De ce sens l'augmentation d'impôt semble prématurée et précipitée.
- Pierre Hauser : Concernant mes demandes concernant le référendum obligatoire afin de faire voter les citoyens sur les augmentations d'impôts, c'est le conseil qui doit décider s'il veut en faire ou non selon l'article 83 de la Constitution vaudoise.

Art. 83 Référendum obligatoire

Référendum obligatoire

1 Sont soumis au corps électoral:

- a. les révisions totales ou partielles de la Constitution;
- b. les traités internationaux et les concordats qui dérogent à la Constitution ou la complètent;
- c. les modifications du territoire cantonal;
- d. tout préavis, loi ou disposition générale concernant l'utilisation, le transport et l'entreposage d'énergie ou de matière nucléaires.

2 Sont en outre soumises au vote du corps électoral les mesures d'assainissement financier prévues par l'art. 165 al. 2.

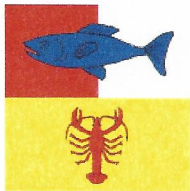
Art. 165 Assainissement financier

Assainissement financier

1 Si, dans les derniers comptes, les recettes ne couvrent pas les charges avant amortissements, les autorités cantonales prennent sans délai des mesures d'assainissement portant sur le montant du dépassement.

2 Les mesures qui nécessitent des modifications de rang législatif sont soumises au vote du corps électoral. Pour chacune de ces mesures, le vote oppose la modification législative proposée à une augmentation du coefficient de l'impôt cantonal direct d'effet équivalent.

- Pierre Roth : Souhaites-tu voter maintenant ?
- Rudolf Strasser : Rejoint Pierre Hauser sur le manque d'informations de cet arrêté et recommande son refus.
- Pascal Huguenin : lors de la dernière votation sur l'arrêté d'imposition, j'avais parlé d'échelonner l'augmentation sur plusieurs années est-ce qu'une analyse a été faite à ce sujet ? Hans Peter Haerberli : Oui cela a été fait et la proposition d'augmenter d'un coup et de bloquer l'augmentation jusqu'en 2020 a été retenue. Si cela n'est pas accepté, quelques projets en cours risquent de ne pas se réaliser.
- Micheline Duruz : les chiffres des investissements à prévoir manquent dans l'arrêté. Hans Peter Haerberli : ils ont été présentés en décembre 2016.
- Marc Buthey : Il manque de clarté et de communication pour l'augmentation des impôts. Par exemple pour la zone sportive, aucune des associations y bénéficiant n'est au courant de quelconque projet.
- Dominique Bréa : cette augmentation d'impôts engendrerait environ 8,5 millions pour la Commune, a-t-on des investissements prévus pour ce montant-là ? Hans Peter Haerberli : oui, ils sont énumérés dans le budget 2017 dans la partie investissements.
- Samuel Glauser : Est-ce que le projet de garderie a été voté ? Anne-Lise Stritt : Je reçois continuellement des demandes pour une garderie dans le village.
- Pascal Huguenin : Dans ces projets d'investissement (ex. les appartements adaptés) seules les dépenses sont prises en compte. Il ne faut pas oublier que certains investissements engendrent des revenus non négligeables et se tient volontiers à la disposition de la Municipalité pour effectuer des calculs sur les coûts réels.
- Pierre Hauser ne comprend pas pourquoi l'augmentation d'impôt engendre une augmentation du retour du Canton. Hans Peter Haerberli : si on augmente les impôts, la péréquation sociale diminue.
- Thierry Schneiter : Il ne faut oublier que la facture sociale augmente chaque année. Le taux d'endettement qui a baissé à environ 9 millions permet plus d'investissement. La Municipalité est là



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 31 août 2017 à 20h15 à la Chapelle

pour prendre des décisions pour le futur tout en restant à l'écoute de la population. L'augmentation de ce soir n'est pas déraisonnable.

- Marc Buthey : Il est clair que la Municipalité a été élue par les citoyens, mais une plus grande synergie entre le Conseil et la Municipalité serait bénéfique, ce n'est pas à la Municipalité de prendre toutes les décisions.
- Thierry Schneider : Le Conseil va amener des réflexions sur les projets proposés.

d. Décision

L'arrêté d'imposition pour 2018 est accepté avec 15 voix, 11 contre et 3 abstentions.

8. Divers

- Pierre Hauser revient sur sa demande de référendum obligatoire.
- Alain Bonny propose d'analyser la demande juridiquement.
- Bertrand Fénart rejoint Alain Bonny et demande une communication plus claire et explicative pour les citoyens.
- Samuel Glauser : cet arrêté manque de clarté pour les conseillers et donc également pour les citoyens. Je propose de faire une votation consultative pour le référendum obligatoire.
- Pierre Hauser : Selon Blaise Baumann lors du Conseil du 8 septembre 2016, le conseil peut décider d'accepter le référendum. Le délai référendaire court dès que l'augmentation des impôts est avalisé par le canton, soit au mois de décembre 2017.

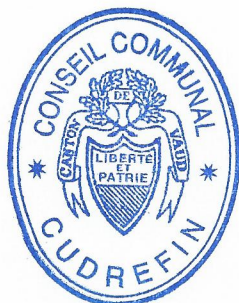
VOTE pour le référendum obligatoire : Refusé avec 15 voix, 7 pour et 7 abstentions

- Richard Emmenegger relève le manque de clarté pour le conseil de certains objets et propose aux conseillers intéressés de se retrouver une semaine avant le conseil pour en discuter. La secrétaire va transmettre la liste des membres afin que chacun puisse être convoqué.
- Pierre-Alain Beck : Il y a un linteau en pierre près du Moulin qui risque de tomber. Thierry Schneider va s'en occuper.
- Anthony Reuille : Lors du dernier rapport de la commission de gestion il avait été proposé de faire une commission spéciale pour les éventuels travaux et modifications à effectuer à la Halle polyvalente or, des demandes ont été faites pour la cuisine sans convoquer la commission prévue à cet effet. Thierry Schneider : un devis de la part d'un professionnel des cuisines a été demandé dans un premier temps, ensuite la commission sera intégrée dans le projet. Anthony Reuille : Il n'y a pas que la cuisine à modifier, il faudrait y englober l'ensemble de l'aménagement de la salle.
- Christian Richard rejoint Anthony Reuille sur sa réflexion, les nouveaux projets devraient être préparés ensemble avec la Municipalité et les Conseillers. Hans Peter Haerberli, nous y avons pensé, notamment pour la zone sportive. Nous étudions en premiers lieux les coûts de ces projets et ensuite nous convoquerons les associations concernées pour en discuter.
- Richard Emmenegger : une liste des points à changer et besoins des sociétés à la Halle Polyvalente avait été établie lors d'une assemblée de l'ASLC (association des sociétés locales de Cudrefin). Thierry Schneider a entendu la demande de collaboration entre le Conseil et la Municipalité et va aller dans ce sens.

M. Pierre Roth remercie la Municipalité et les Conseillers et lève la séance à 22h21.

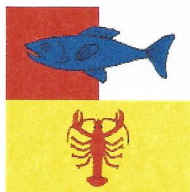
Le Président

Pierre Roth



La Secrétaire

Melinda Beck

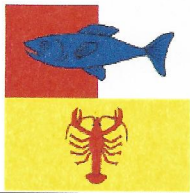


CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 31 août 2017 à 20h15 à la Chapelle

Projets en suspens

Séance	Point	Note	Responsable
déc.16	Utilité d'intranet		Commission spéciale
mai.17	Rue Reine-Berthe conduite et revêtement	Demande de crédit en 10/2017	H.-P. Haerberli
mai.17	Rue Mathias-Mayor conduite	Demande de crédit en 10/2017	H.-P. Haerberli
mai.17	Baisse du niveau du ruisseau de Pégran	Travaux en cours	H.-P. Haerberli
mai.17	Problème des eaux usées à Montet Maison Cart - Demande M. Duruz	Projets de collecteurs	H.-P. Haerberli
mai.17	Intégration de le Comm. d'aménagement du territoire pour la garderie et autres projets vers le nouveau collège		H.-P. Haerberli
juin.17	Modification de la cheminée du grill au refuge	Prévu cet hiver	H.-P. Haerberli
juin.17	Budget modification cuisine et autres infrastructures Halle Polyvalente		T. Schneiter
juin.17	Economie sur les frais du copieur compte 110.3156		
juin.17	Contrôles des abos de téléphone pour une diminution des frais		
juin.17	Table refuge à réparer	Prévu cet hiver	H.-P. Haerberli
juin.17	Règlement de personnel selon demande ASIA		
août.17	Halle Polyvalente modification cuisine et autres infrastructures	Commission spéciale	T. Schneiter
août.17	Tapis anti-bruit prises de vues des habitations avant et après les travaux	Demande de M. Buthey	H.-P. Haerberli
août.17	Grilles Route de Neuchâtel	A modifier lors des travaux	H.-P. Haerberli
août.17	Linteu Moulin		T. Schneiter



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 31 août 2017 à 20h15 à la Chapelle

Annexe I

Intervention de Marc Buthey concernant l'assainissement du bruit routier :

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues,

Avant de procéder au vote pour l'acceptation ou non du crédit d'investissement concernant l'assainissement du bruit, je vous demande de prendre acte des points suivants :

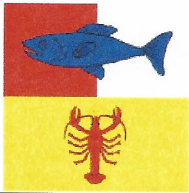
J'avais, lors d'un précédent conseil, émis 2 demandes :

D'une part que des mesures soient prises afin de pouvoir juger de dommages éventuels causés aux bâtiments suite aux travaux. Il m'avait été répondu que le travail serait léger puisqu'il ne consistait qu'en un rabotage de surface et la pose d'une nouvelle couche de roulement. A la lecture du préavis municipal, il s'avère que le tronçon comprenant la route de Montet, la Grand'Rue et le carrefour du Cimetière seront retravaillés plus profondément.

D'autre part, je demandais que les propriétaires des bâtiments situés le long des tronçons concernés par les travaux soient avertis par écrit en spécifiant le début, la durée ainsi que les mesures de contrôle prises par la Municipalité.

Je réitère donc mes demandes afin de pouvoir donner un préavis positif à cet arrêté.

Merci



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 31 août 2017 à 20h15 à la Chapelle

Annexe II

Intervention de Marc Buthey concernant l'arrêté d'imposition

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues,

L'objet de mon intervention n'a pas pour but de refuser toute hausse d'impôts, ni de bloquer les investissements, par ailleurs fort nécessaires dans notre commune.

Néanmoins, je me dois de refuser cet arrêté pour les raisons suivantes :

Je ne prends des décisions que lorsque j'ai tous les éléments en main pour le faire. Dans le cas présent, il y a plusieurs points qui ne me permettent pas de le faire.

En premier lieu, le préavis de ce soir stipule que, lors de la présentation de l'arrêté d'imposition actuellement en vigueur, il avait été clairement exposé que d'importants investissements nécessaires au financement des projets à réaliser au cours de la législature actuelle (2016-2021) allaient solliciter des moyens importants dès 2018 et qu'une hausse du taux d'imposition seraient nécessaire.

Lors de la présentation de la demande d'augmentation du plafond d'endettement qui a eu lieu lors du Conseil Communal du jeudi 7 décembre 2016, il a été demandé si le plan d'investissement était en accord avec la hausse programmée du taux d'imposition et la réponse fût que la hausse du taux d'imposition prévue sera dédiée au fait de pouvoir supporter l'augmentation des charges des 3 dernières années.

Sur ce premier point, il y a, à mon sens, une forte contradiction.

Un autre point est la liste des exemples de projets cités pour justifier la hausse. Parmi ces objets, il y a notamment l'épuration des eaux usées, objets pour lequel nous n'avons, à mon sens, pas assez d'information pour juger.

Ensuite viennent les comparaisons. C'est sans aucun doute le chapitre qui me laisse le plus perplexe. En général, on utilise la comparaison pour se justifier.

Quand bien même on ose une comparaison, essayons de le faire avec des éléments tangibles.

Vaux sur Morges, 200 habitants, situé sur les hauteurs de Morges

Buchillon, environ 600 habitants, situé au bord du lac Léman au sud d'Aubonne

Chavannes des Bois, un peu plus de 800 habitants sur la frontière entre les cantons de Vaud et Genève

Montricher, un peu moins de 1000 habitants situé au pied du Jura, à quelques encablures de Lausanne

Dès lors, comment comparer la position de Cudrefin avec ces Communes ? D'un point de vue géographique et économique, cette comparaison n'est tout bonnement pas réaliste.

De ce fait, le chapitre "Comparaisons" du préavis, me semble totalement hors sujet.

En dernier lieu, je trouve que le calendrier n'est pas propice à une prise de décision si importante. Nous sommes à moins de 2 mois de l'échéance du délai de la remise de l'arrêté d'imposition 2018 à la préfecture et j'imagine que la refonte de cet arrêté prendrait plus de temps. Je me sens donc un peu forcé.

Je rappelle encore une fois que je ne suis opposé ni à une hausse du taux d'imposition, ni aux investissements, nécessaires dans notre commune. Toutefois, le manque de clarté des différents points que je viens de citer ne me laisse d'autre choix que de refuser cet arrêté et de demander une refonte du préavis avec, si nécessaire, une réévaluation des projets. Cette réévaluation pouvant se faire avec l'appui de commissions, actuelles ou à créer si besoin. J'invite donc celles et ceux qui le désire à suivre ce choix afin de pouvoir statuer en toute connaissance de cause sur une future proposition.

Je vous remercie pour le temps que vous m'avez accordé.